MAIRIE
DE
HONFLEUR

ARRETE N° 2025-131

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

TRAVAUX D'ELAGAGE
8 Rue Paul et Charles Bréard
7 Rue Cachin
(Société ARBORIX ELAGAGE)
Le Jeudi 27 Février 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société ARBORIX ELAGAGE – 2 Allée Benoit Frachon – 14160 DIVES-SUR-MER, afin de pouvoir procéder, à l'élagage de plusieurs arbres avec l'installation d'une nacelle au 8 Rue Paul et Charles Bréard et au 7 Rue Cachin, le Jeudi 27 Février 2025, de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : **La Société ARBORIX ELAGAGE est autorisée à procéder à l'élagage de plusieurs arbres avec l'installation d'une nacelle au 8 Rue Paul et Charles Bréard et au 7 Rue Cachin, le JEUDI 27 FEVRIER 2025, de 8h00 à 18h00,**

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les lieux des interventions, dans le périmètre des travaux, à la date et horaires cités dans l'Article 1 afin que la Société procède à l'élagage de plusieurs arbres.

ARTICLE 3 : Une pré-signalisation et une signalisation réglementaire avec affichage du présent Arrêté, seront misent en place par la Société intervenante, pendant la période des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers.
Un périmètre de sécurité autour de la zone d'élagage, sera également mis en place par la Société intervenante, pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours et à la Police Municipale et à l'Entreprise intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 25 Février 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :
Jérôme HAMEL

MAIRIE DE HONFLEUR
REPUBLIQUE FRANÇAISE
CALVADOS

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr